

le mercredi 22 mai 2002

10 heures

Prière.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil consultatif sur la condition de la femme et du ministère de la Sécurité publique.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire afin de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 31, *Loi abrogeant la Loi sur la vente dans les enclos de bétail ;*
- 32, *Loi modifiant la Loi sur les petites créances ;*
- 33, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies ;*
- 34, *Loi modifiant la Loi sur la liquidation des compagnies.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 35, *Loi sur la communication du coût du crédit*, il s'élève un débat.

Sur la demande de l'hon. M. Green et avec le consentement unanime, le ministre de la Justice est autorisé à proposer un amendement du paragraphe 7(1) du projet de loi :

AMENDEMENT

Au paragraphe 7(1) de la version française, supprimer «crédit en courtier» et remplacer par «courtier en crédit».

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi sur la communication du coût du crédit*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

40, *Loi modifiant la Loi sur les shérifs*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Steeves prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Le président du comité suspend brièvement la séance à 14 h 40.

14 h 50

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des

questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

Les crédits suivants sont votés pour couvrir les dépenses au titre des programmes :

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services généraux	4 183 000
Services communautaires et correctionnels	29 103 000
Services de sécurité	54 468 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	87 719 000
 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Conseil consultatif sur la condition de la femme	444 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick	155 000
 FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX 2002-2003	
 AVANCES DE PETITE CAISSE	
Sécurité publique	25 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 16 heures.